

DELIBERATION

68 (4.2)

Le 26 juillet 2018, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Andrézieux-Bouthéon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude SCHALK, Maire

Nombre de membres en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : le 20 juillet 2018

Présents : Mesdames et Messieurs SCHALK, RIVIERE, VOCANSON, MARTY, DRIOL, DUCREUX, CHAPOT, FABRE, J. BEAL, A. BEAL, BROT, LEVET, ESCOFFIER, LUIRE, BRUEL, BOUZINA, KHEBRARA, KARA, PANGAUD, LAROCHE, JACOB, FESSY, CEYTE, MARRET, RASCLARD, SEGUIN,

Procurations : Madame GIAUME à Madame DUCREUX, Madame DURAND à Monsieur FESSY, Madame BOIS-CARTAL à Madame FABRE

Absents :

Secrétaire : Monsieur CHAPOT

Objet : Recours à des emplois de contractuels au Conservatoire François Mazoyer

Monsieur le Maire expose qu'afin de permettre le bon fonctionnement du Conservatoire François Mazoyer dès la rentrée 2018, dans l'attente des effectifs d'élèves inscrits, et donc, du nombre d'enseignants qui sera nécessaire, il convient d'avoir recours à dix emplois de contractuels, à compter du 1^{er} septembre 2018.

Il précise qu'à cet effet, l'article 3-2 de la loi n° 84-53 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, modifié par la loi 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi, prévoit, dans l'attente de recrutement de fonctionnaires et pour les besoins de continuité du service, que les emplois permanents des collectivités peuvent être occupés par des agents contractuels.

Il s'agit de postes d'assistants d'enseignement artistique pour des agents qui percevront un traitement correspondant à l'échelle de rémunération de ce grade.

Le nombre d'heures enseignées dans chaque discipline sera ajusté aux besoins du Conservatoire, après les inscriptions pour l'année 2018/2019.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le recours à dix emplois contractuels pour les besoins du Conservatoire,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les contrats correspondants.

Fait à Andrézieux-Bouthéon, le 27 juillet 2018

Le Maire

Jean-Claude SCHALK

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200057-20180727-68-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/07/2018

Publication : 30/07/2018

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

Pour l'autorité compétente
par délégation


Jean-Claude SCHALK

